

Québec, vendredi 11 septembre 1981

Seuls les plus démunis peuvent s'attendre à une aide d'Ottawa

par Denis LESSARD

INGONISH, N.-E. (PC) — C'est un budget largement orienté vers la croissance économique et la lutte à l'inflation qu'offrira cet automne le gouvernement fédéral aux Canadiens, qui ne pourront toutefois compter sur un programme général destiné à les aider à affronter la flambée des taux d'intérêt et les coûts croissants de l'énergie.

C'est ce qu'a indiqué hier le premier ministre Trudeau en conférence de presse, à l'issue d'une retraite de deux jours du comité des priorités et de la planification du cabinet fédéral, qui devait réexaminer les grandes orientations du gouvernement en prévision de la prochaine année budgétaire.

Les Canadiens ne peuvent espérer de "soulagement général, qui prétendrait les isoler des conditions économiques difficiles qui prévalent ailleurs dans le monde", a indiqué le premier ministre.

Écartant la possibilité d'une assistance générale destinée à aider les contribuables à boucler leur budget en cette période de difficultés économiques, le premier ministre Trudeau a toutefois indiqué qu'une aide

sélective pourrait être envisagée pour les plus démunis cet automne.

Intérêts

Le gouvernement fédéral prend désormais pour acquis que la politique américaine exerçant une pression à la hausse sur les taux d'intérêt au pays ne changera pas d'ici quelques mois, a soutenu M. Trudeau, soulignant que le prochain budget déposé par le ministre MacEachen ne pourrait "que tenir compte de cette réalité".

"Nous allons faire du mieux que nous pouvons" face à cette "condition objective que nous ne pouvons pas changer", a-t-il soutenu, indiquant qu'il faudra désormais "lutter autrement" contre l'influence des taux d'intérêt américains.

"Le budget donnera la réponse à ce que nous pouvons faire pour contrer cela, puisque nous ne pouvons pas le changer", a-t-il déclaré.

De son côté, le ministre fédéral des Finances Allan MacEachen a affirmé lui aussi qu'une assistance générale du gouvernement aux contribuables n'était pas envisagée cet automne.

"Il est impossible de mettre tout le monde à l'abri", a-t-il affirmé.

Hypothèques

M. MacEachen s'est de nouveau dit "très conscient des problèmes" que connaissent actuellement les propriétaires du pays, aux prises avec des taux élevés d'hypothèque.

"Les propriétaires qui sont les plus touchés et qui sont dans la situation de vendre leurs maisons constituent nos préoccupations prioritaires", a indiqué le ministre, ajoutant que l'une des conclusions du cabinet était qu'il faudrait trouver des solutions à "très court terme" à ces problèmes.

Il a par ailleurs rappelé que le gouvernement avait demandé aux grandes institutions financières de traiter de la façon la plus humaine possible ceux qui sont aux prises avec de graves difficultés causées par le niveau élevé du loyer de l'argent.

Au cours de la réunion de deux jours, le cabinet restreint en est aussi arrivé à la conclusion que la croissance économique et la lutte à l'inflation devraient constituer les priorités du gouvernement fédéral au cours de l'année qui vient.

Selon le premier ministre Trudeau, cependant, cette perspective de mettre l'accent sur le développement

de l'économie doit être envisagée "sous un soleil libéral", c'est-à-dire tenir compte de l'équité et de la justice qui doivent prévaloir dans la société.

Cabinet

Cette croissance devra, selon lui, bénéficier à l'ensemble de la population et non seulement aux promoteurs de grands projets et aux ouvriers des secteurs de pointe.

De plus, cet effort économique devra tenir compte du développement des ressources humaines et des régions du pays, a assuré M. Trudeau.

Le premier ministre s'est par ailleurs refusé à donner plus de détails sur les priorités de son gouvernement, indiquant qu'elles devaient d'abord être soumises mardi prochain au caucus, lequel fera ses recommandations au cabinet, qui se réunira le lendemain au lac Meach, près d'Ottawa.

Il a toutefois indiqué que le gouvernement entend "s'attaquer à la prise en main des opportunités extraordinaires de développement" du pays et que les méga-projets industriels avaient alimenté une bonne part des discussions des ministres.

Remaniement

M. Trudeau a finalement écarté toute possibilité de remaniement majeur de son cabinet dans un proche avenir, rappelant seulement qu'il aurait à choisir un nouveau ministre des Anciens combattants. "J'aurai sans doute des décisions à prendre, a-t-il dit, mais je ne peux rien promettre ni dans les prochains jours ni la semaine prochaine".

C'est le ministre fédéral de la Défense Gilles Lamontagne qui occupe présentement cette fonction, depuis la mort de l'ancien titulaire, M. Dan MacDonald.

Dans l'après-midi, accompagné du ministre des Pêches, M. Roméo LeBlanc, et du ministre du Revenu, M. Bill Rompkey, M. Trudeau a rencontré trois des leaders libéraux des Maritimes, MM. Len Sterling, de Terre-Neuve, Joe Daigle, du Nouveau-Brunswick, et Sandy Cameron, de Nouvelle-Écosse.

Ce dernier se trouve présentement en campagne électorale contre le premier ministre conservateur John Buchanan en vue du scrutin provincial du 6 octobre prochain.



Le juge Laskin habite cet immeuble, la tour d'habitation Champlain.

Des Soviétiques auraient espionné le juge Laskin

OTTAWA (PC) — Un membre de l'ambassade soviétique à Ottawa a qualifié de "folle imagination", hier, une nouvelle de l'Edmonton Journal selon laquelle des journalistes de l'agence Tass auraient espionné le juge en chef de la Cour suprême du Canada.

"Je refuse de discuter de cette affaire d'espionnage, a déclaré M. Igor Labanov. C'est très ennuyeux. Je ne veux pas commenter la folle imagination de quelqu'un."

Le quotidien d'Edmonton a rapporté que le nouveau correspondant de l'agence soviétique, M. Artyen Melikyan, logeait juste au-dessous du juge en chef Bora

Laskin, dans la tour d'habitation Champlain.

Le même appartement était auparavant occupé, et ce durant deux ans, par un autre correspondant de Tass, M. Vladimir Ossitrov.

Selon le journal, le service de sécurité canadien aurait reçu des renseignements sur M. Melikyan par le FBI américain et le B15 britannique, voulant qu'il puisse être un agent du KGB, le service secret soviétique.

Il est à craindre, soutient le journal, que ces hommes ont pu installer des dispositifs d'écoute électronique chez le magistrat le plus important du pays.

La GRC disparaîtra, selon certains de ses membres

OTTAWA (PC) — Même si la Gendarmerie royale du Canada a connu une croissance systématique au cours des 20 dernières années, certains de ses membres craignent que le corps policier fédéral soit virtuellement disparu d'ici la fin du siècle.

Le gouvernement d'Ottawa a déjà annoncé que les services de sécurité seraient désormais dissociés de la GRC pour tomber sous la responsabilité d'une agence civile.

Cette mesure touchera entre 10 et 15 pour 100 des effectifs de 20,000 hommes de la gendarmerie.

Certains policiers seront engagés par la nouvelle agence, mais plusieurs d'entre eux reprendront leur poste au sein de la GRC.

Au cours d'une entrevue accordée cette semaine, le sergent d'état-major R. Norton de Vancouver a déclaré que cette dernière perspective causait une certaine inquiétude.

Plus il y aura d'agents de services de sécurité qui reprendront des fonctions purement policières, plus les chances de promotion seront minces, a-t-il expliqué.

Les contrats

Le sergent d'état-major a ajouté que les possibilités d'avancement étaient déjà réduites à cause des mesures d'austérité.

Les contrats municipaux et provinciaux de la GRC sont encore plus importants pour la police fédérale qui assure le maintien de l'ordre dans toutes les provinces sauf le Québec et l'Ontario.

En effet, plus de 40 pour 100 des membres de la GRC sont engagés dans de telles activités.

Les huit provinces concernées ont annoncé cette semaine qu'elles avaient reconduit pour dix ans l'entente qui les lie au gouvernement fédéral à ce sujet.

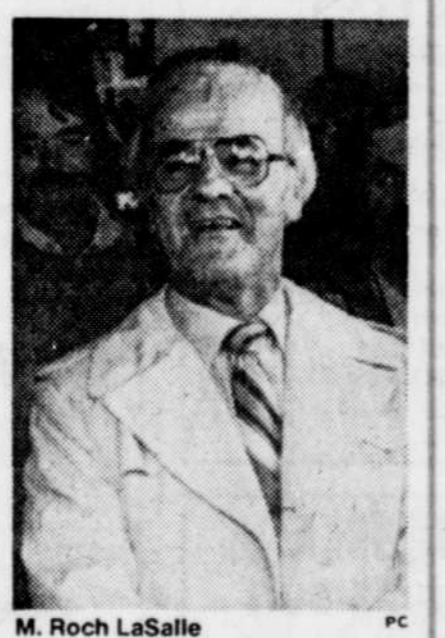
Mais en 1991, à l'expiration du contrat, plusieurs des 200 municipalités pourraient avoir remplacé la GRC par leurs propres corps policiers et certaines provinces s'orientent déjà vers la création de leurs propres services de police.

Les considérations économiques sont à l'origine de ce remue-ménage.

Ainsi, le solliciteur général Robert Kaplan a indiqué avec fermeté qu'Ottawa était financièrement serré et ne pouvait plus se permettre de subventionner les services policiers fournis aux provinces et aux municipalités par la GRC.

Cette année Ottawa s'est engagé à défrayer 44 pour 100 du coût des services policiers et cette proportion aura diminué à 30 pour 100 en 1990.

LaSalle fait sa rentrée à Ottawa



M. Roch LaSalle

par Claude PAPINEAU

OTTAWA (PC) — Le chef de l'opposition aux Communes, M. Joe Clark, a salué hier la rentrée politique de Roch LaSalle en lui confiant l'entière responsabilité des questions intéressant le Québec.

"J'aurai préséance en Chambre sur les dossiers d'intérêt québécois", a dit M. LaSalle, à la sortie d'une réunion avec M. Clark, qui précédemment avait annoncé une nouvelle répartition des tâches au sein du caucus conservateur.

Auparavant, rappelle M. LaSalle, j'étais limité au secteur de l'expansion économique régionale, mais maintenant, j'aurai la possibilité de me prononcer aux Communes sur tous les intérêts des Québécois, comme je l'ai promis à mes électeurs au cours de la dernière élection partielle dans Joliette.

"Je suis bien heureux que M. Clark ait bien saisi la portée de ma requête", a dit M. LaSalle, précisant que la nouvelle attribution des responsabilités au sein du caucus lui permet d'avoir préséance sur tous ses collègues affectés aux différents secteurs d'activité gouvernementale concernant le Québec.

"En homme intelligent, je devrai cependant respecter l'opinion de mes collègues", a dit M. LaSalle.

Le député de Joliette affirme qu'il défendra en priorité aux Communes des la reprise, la résistance au projet constitutionnel du gouvernement Trudeau, à la lumière du jugement attendu de la Cour suprême, l'aide aux propriétaires et aux petits entrepreneurs contre la hausse des taux d'intérêt, ainsi que certains sujets "chauds" d'intérêt québécois.

À cet égard, M. LaSalle souligne que l'investissement de la so-

ciété Volkswagen au Canada devra être envisagé comme une décision politique du gouvernement Trudeau, puisqu'il appartient maintenant au conseil des ministres de choisir entre le Québec et l'Ontario.

Avec 26 pour 100 de la population, les Québécois sont en droit d'obtenir une part proportionnelle de l'investissement de l'industrie automobile, a dit M. LaSalle, soulignant que la part du Québec se réduit présentement à six pour 100.

Il rappelle que le gouvernement conservateur du premier ministre Joe Clark avait offert \$100 millions à la société Chrysler pour s'établir au Québec.

En vertu de mon nouveau mandat, je pourrai moi-même défendre le dossier Volkswagen, par exemple, plutôt qu'en laisser l'initiative à mes collègues ontariens (Michael Wilson, aux Finances, ou Sinclair Stevens, à l'Industrie et Commerce), dit M. LaSalle.

Il se dit par ailleurs disposé à s'opposer à toute réduction de la contribution fédérale aux programmes à frais partagés avec les provinces (services sociaux, assurance-santé et éducation post-secondaire) dans le cadre de la révision des accords fiscaux, tel que proposé par le ministre des Finances, M. Allan MacEachen.

Quant à la question du leadership, qui hante tous les conservateurs depuis la défaite du gouvernement Clark il y a à peu près deux ans, M. LaSalle soutient qu'il faudra attendre que l'assemblée générale des militants, au cours de sa réunion prévue pour février 1983, se prononce sur la question.

"Le chef est là, le gouvernement est cuit, et il ne faut pas qu'on se batte à savoir qui sera le prochain premier ministre du Canada", a-t-il dit.

D'après UPC et PC) — Le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, a déclaré, hier qu'il rencontrera ses homologues provinciaux à la fin de l'année pour tenter de régler la litigieuse question de compétence sur la télévision payante.

Par le fait même, le gouvernement fédéral reconnaît dans une certaine mesure, qu'il existe une double compétence dans ce secteur qui connaît bientôt une forte expansion.

Cette déclaration couronna la conférence elle-même, a fait respirer d'aise les provinces qui ont ainsi marqué des points sur le système de télévision payante.

Au sein de la délégation québécoise, qui a mené le combat pour que l'on reconnaisse aux provinces le droit de réglementer les entreprises qui vont vendre des blocs d'émissions télévisées à leurs abonnés, on ne criait pas victoire, mais presque.

C'est le sourire aux lèvres que le ministre des Communications du Québec, M. Jean-François Bertrand, a quitté la salle où se déroulaient, à huis clos, les discussions entre ministres.

Il a souligné que le Québec a fait valoir son point, faisant reculer le gouvernement fédéral. "Nous avons battu en brèche l'attitude unilatérale du gouvernement canadien", de commenter le ministre.

Autres provinces

Selon les commentaires recueillis, d'autres ministres, dont ceux de la Saskatchewan et de l'Alberta, ont contribué à cette victoire morale des provinces.

Le fait est qu'Ottawa a dû réviser ses positions. Il faut rappeler que le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, n'était pas intéressé à aborder ce sujet.

Avant même le début des travaux, il avait laissé savoir qu'il n'avait pas l'intention de discuter de compétence, puisque le dossier constitutionnel est entre les mains des premiers ministres.

Dans une déclaration préalable remise aux journalistes mardi, il est d'ailleurs écrit que "le fédéral a compétence sur la télédistribution, y compris la télévision à péage télédiffusée et sur les systèmes qui intègrent ce qu'on appelle le circuit fermé".

Pourtant, M. Fox a mentionné à la fin de la conférence que, de l'avis même de ses juristes, il s'agit d'un domaine où peut s'exercer une compétence fédérale et provinciale.

Un comité

Le fédéral et les provinces sont donc convenus de confier à un comité de sous-ministres la mission de concilier leurs intérêts respectifs. Le rapport sera déposé d'ici la fin de novembre et les ministres en discuteront en décembre, en Alberta.

Pour éviter l'écueil constitutionnel, le mandat de ce groupe de travail est d'étudier "la portée et les limites de leurs domaines d'intérêts respectifs".

Contrôle

Le Québec tient à exercer un certain contrôle sur ce nouveau système, qui a des résonances culturelles importantes.

Il pourrait exiger par exemple que les télédiffuseurs diffusent une partie de leur programmation en français.

Rappelons qu'en 1978, le gouvernement québécois avait obligé les entreprises de câble à détenir un permis du Québec, ce qui avait déclenché la fameuse guerre du câble. Débouté en Cour suprême dans cette affaire, le Québec considère que, cette fois-ci, il est en terrain solide, car il s'agit de télévision en circuit fermé.

Des oreilles fines

Les reporters ont été à même de remarquer que l'imposante délégation du Canada épiait constamment les faits et gestes des représentants du Québec.

Chaque fois que M. Bertrand ou un de ses adjoints s'adressait à un journaliste, qui désirait savoir ce qui se passait derrière des portes closes, surgissait un délégué du gouvernement fédéral qui, calepin en main, prenait furieusement des notes.

Cette attitude a agacé sérieusement les gens du Québec.

Devant le CRTC

D'autre part, selon la Canadian Broadcasting

AVIS DE PUBLICATION

Avis public est donné, par les présentes, que les exécuteurs testamentaires et fiduciaires de la succession de feu Louis-Henri Boulet, s'adresseront à l'Assemblée nationale du Québec pour demander l'adoption d'un projet de loi visant à :

1. autoriser les exécuteurs testamentaires et fiduciaires à indexer le revenu mensuel versé à l'épouse du défunt, Dame Gisèle Morin Boulet, et ce, à leur discrétion, pour un montant maximal égal à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au Canada publié par Statistiques Canada en vertu de la loi sur les statistiques, avec effet au premier janvier de chaque année, en autant que cet ajustement constitue une augmentation;
2. déboursier à leur discrétion, à même le capital de la succession, toute somme d'argent qu'ils jugeront à propos en cas de maladie sérieuse d'un ou des bénéficiaire(s) de la succession.

Québec, le 2 septembre 1981.

Le procureur des exécuteurs testamentaires et fiduciaires
Hugues Gilbert, notaire

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CIVILS

650, av. Laurier, Québec G1R 2L4. Tél.: 529-0216

AVIS AUX MEMBRES

Vous êtes par la présente convoqués à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le lundi 21 septembre 1981, au siège social de l'AEC, au 650, avenue Laurier, Québec, à 17.30 heures.

Les amendements aux règlements, adoptés par le Conseil d'administration lors de l'assemblée spéciale tenue à cette fin, le 25 mai 1981, pourront être disponibles au siège social à compter du 14 septembre 1981.

Hervé St-Pierre
Le Secrétaire



A la corporation municipale de

Avis de négociation du plan de la zone agricole

Sainte-Brigitte-de-Laval (P), Saint-Ferréol-les-Neiges (SD), Saint-Tite-des-Caps (SD), Territoire non-organisé - Montmorency 1.

Avis vous est donné, conformément à l'article 47 de la Loi sur la protection du territoire agricole, que dans les cent quatre-vingts jours de cette date, la Commission s'adressera au gouvernement pour obtenir un décret établissant le plan de la zone agricole de la municipalité. S'il y a entente entre la Commission et la corporation municipale, après avoir pris en considération les représentations faites par les personnes intéressées, la Commission préparera le plan de la zone agricole et le soumettra au gouvernement, accompagné de son avis et d'un mémoire d'entente.

À défaut d'entente, la Commission préparera le plan de la zone agricole en prenant en considération les représentations qui lui seront faites et celles faites à la corporation municipale, et le soumettra au gouvernement, accompagné de son avis.

Toute personne intéressée peut faire des représentations à la corporation municipale visée et en aviser la Commission ou lui en transmettre copie.

La corporation municipale doit tenir une assemblée publique pour entendre les représentations des personnes intéressées en donnant un avis d'au moins dix jours dans un journal diffusé dans la municipalité.

Commission de protection
du territoire agricole
du Québec

Le président

Pierre-Luc Blain

Charte des droits de l'étudiant

Les cadres scolaires souhaitent une précision

Par Damien GAGNON
Le projet de charte des droits de l'étudiant ne met pas assez en évidence les obligations des

jeunes soutient l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ). Selon l'organisme qui

regroupe 2,000 membres, un guide d'application de la charte des droits et libertés de la personne aux jeunes

en milieu scolaire doit évidemment clarifier certains droits qui risqueraient d'être négligés, mais aussi sen-

sibiliser et éduquer les jeunes aux droits des autres. L'ASCQ ne met pas en cause la nécessité

d'un tel guide affirme son président, M. Bernard Myette. "Dans notre avis à la présidente de la Commission des droits de la personne, Mme Francine Fournier, nous affirmons que l'arrivée de ce guide répond à un besoin de l'heure".

Préparé par la Commission des droits de la personne, ce guide d'application de la charte des droits et libertés de la personne aux jeunes en milieu scolaire sera distribué par le ministère de l'Éducation aux étudiants des écoles secondaires et des cégeps d'ici quelques semaines.

Interrogé sur le contenu du guide, M. Myette a soutenu que sans enlever aucun des droits aux jeunes, la notion de réciprocité dont fait état le document gagnerait à être mieux définie. Il s'agit, dit-il, d'une notion nouvelle qui fait appel à celle de responsabilité et qui demande d'être mise en relation avec les obligations qu'elle engendre.

L'ACSQ se dit également consciente qu'un tel document aura un impact dans le milieu, non seulement parce qu'il s'adresse directement aux jeunes, mais aussi parce qu'il soulève des sujets souvent litigieux entre les jeunes et les adultes.

Le guide fait entre autres choses référence au droit d'association, d'in-

formation, de consultation sur les règlements disciplinaires et de liberté d'expression. Sans nier ces droits d'affirmer l'ACSQ, il faut admettre que le document peut être menaçant pour des professeurs et des administrateurs scolaires qui peuvent le considérer comme un nouveau moyen de contestation et de revendication.

M. Myette souligne que certains adultes en milieu scolaire ont connu des expériences malheureuses avec la loi 24 de la protection de la jeunesse qui mettait uniquement en relief les

droits des jeunes. Selon l'ACSQ, si la Commission des droits de la personne et le ministère de l'Éducation veulent s'assurer la collaboration des adultes du milieu scolaire, il faut les impliquer de façon positive dans une démarche éducative, sinon on risque d'assister à de pénibles confrontations entre jeunes et adultes et d'accroître l'écart des générations.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

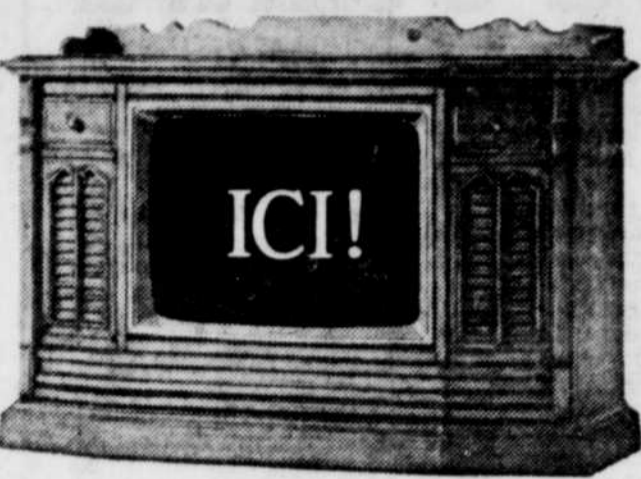
M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

M. Myette estime qu'il faudra prévoir le temps requis à l'implantation de ce guide car, dit-il, l'objectif éducatif poursuivi en est trop louable pour que son succès en soit compromis.

Magnavox: 70 lignes pour écrire l'histoire du progrès,

L'image sur votre écran de télévision se compose de lignes horizontales et de lignes verticales. On les appelle lignes de définition. Les fabricants de téléviseurs ont décidé, il y a longtemps, que 260 lignes verticales suffisaient pour obtenir une image acceptable. Mais les ingénieurs de Magnavox ne se contentent pas d'une image "acceptable". C'est pourquoi ils ont mis au point le filtre à haute définition Magnavox qui convertit le signal vidéo en 330 lignes verticales. Ces 70 lignes supplémentaires vous donnent une image aux couleurs plus réelles, d'une netteté remarquable et d'un détail exceptionnel. Comparés au Magnavox, les autres téléviseurs livrent une image fade et sans vie. En fait, ces 70 lignes supplémen-

taires créent une image tellement nette et claire que le niveau de lumière ambiante devient un facteur clé. Alors nos ingénieurs ont conçu un œil électronique fonctionnant sur le principe du photomètre utilisé par les photographes. Nous appelons le système d'autorégulation de la couleur Videomatic à un seul bouton. Il évalue l'intensité lumineuse de la pièce et règle automatiquement, par l'intermédiaire de circuits électroniques complexes, les couleurs, le contraste et la luminosité afin de produire l'image télévisée la plus parfaite qui soit. La télévision à 330 lignes de définition est une belle chose à voir... Le système d'autorégulation de la couleur Videomatic recrée à chaque utilisation l'image idéale en fonction des changements d'éclairage.



Magnavox: des haut-parleurs d'aiguës et de graves dignes de votre équipement haute-fidélité

et 70 lignes pour écrire l'histoire du progrès.

La plupart des téléviseurs sur le marché brutalisent vos oreilles. Laissez-vous donc charmer par la qualité du son des appareils Magnavox. Au lieu d'un simple petit haut-parleur, nos meubles incorporent un système audio conçu pour reproduire un vrai son haute-fidélité. Vous pouvez ainsi relier votre appareil haute-fidélité, votre magnéto-cassette à votre lecteur de vidéosques ou à notre système audio et jour d'un son pur et puissant.

En plus, des commandes séparées des sons aiguës et graves vous permettent de créer le relief sonore qui vous convient. Une commande Voix/Musique permet le passage de la bande de voix étroite à la bande large haute-fidélité, afin de reproduire aussi bien la pureté et la justesse d'une belle voix modulée que le dialogue puissant et rauque d'une batterie et d'une guitare électrique. Magnavox: la télévision qui charme aussi l'oreille.

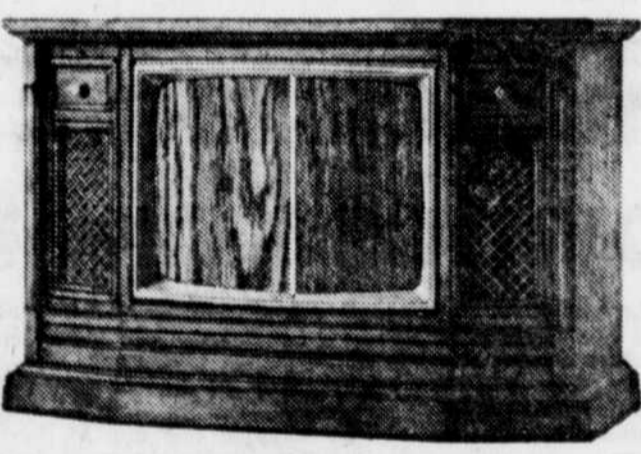


Magnavox: des meubles en noyer et en pacanier,

des haut-parleurs d'aiguës et de graves dignes de votre équipement haute-fidélité et 70 lignes pour écrire l'histoire du progrès.

Vieux jeu... Pas du tout. Nous crovons seulement que le coffre du téléviseur doit également être un bel exemple d'ébénisterie. Et quand on paye \$1000 ou plus pour un meuble, il est normal d'exiger des matériaux nobles et attrayants. C'est la raison pour laquelle les meubles Magnavox sont finis avec

les meilleurs bois: noyer, pacanier, orme, pin de miel, arbre fruitier et frêne. Si la beauté du meuble vous importe autant que la qualité de l'image, vous n'avez qu'à choisir un des modèles Magnavox de Philips. Ils sont tous différents mais vous les reconnaîtrez à leur splendeur.



Magnavox: un tourne-disque qui projette des images,

des meubles en noyer et en pacanier, des haut-parleurs d'aiguës et de graves dignes de votre équipement haute-fidélité et 70 lignes pour écrire l'histoire du progrès.

Voici Magnavision de Philips, une innovation remarquable issue d'une technologie de pointe. Cet appareil utilise des vidéosques. Un rayon laser remplace l'aiguille conventionnelle et permet la reproduction d'un son riche et d'images au détail exceptionnel sur votre téléviseur. Et comme rien n'entre en contact

avec le vidéosque, sauf le faisceau lumineux, il n'y a pas d'usures et pas d'usage. Vous regardez ce que bon vous semble: longs métrages, leçons de golf ou de tennis, programmes éducatifs, etc. Et vous les regardez comme bon vous semble: à vitesse normale, au ralenti ou image par image. Et sans messages publicitaires.



Magnavox: un système de télécommande à clavier affichant l'heure et le canal,

des meubles en noyer et en pacanier, des haut-parleurs d'aiguës et de graves dignes de votre équipement haute-fidélité et 70 lignes pour écrire l'histoire du progrès.

Nos téléviseurs de luxe sont offerts avec un système de télécommande informatisé qui transforme votre fauteuil préféré en siège de pilote d'avion. Bouclez votre ceinture et prenez les commandes. Appuyez sur un bouton pour allumer votre téléviseur. Vous êtes prêt à décoller? Alors appuyez sur un autre bouton pour sélectionner le canal désiré et enclenchez l'un des deux modes du système audio, soit le mode VOIX, soit le mode MUSIQUE et réglez le volume... bon voyage. Si vous désirez regarder 2 canaux à la fois, vous n'avez qu'à les pré-

sélectionner et passer de l'un à l'autre en appuyant sur le bouton d'alternance aussi souvent que vous le voulez. (La Mémoire Electronique Magnavox peut programmer automatiquement jusqu'à 20 canaux). Vous voulez savoir l'heure et quel canal vous écoutez? Rien de plus facile. Appuyez tout simplement sur le bouton de rappel et les deux renseignements demandés seront affichés à l'écran. "Ici le capitaine, nous atterrissons dans quelques minutes; nous espérons que le voyage Magnavox vous a plu..."



MAGNAVOX
Une qualité qui s'impose à l'écran.
PHILIPS

carrières et professions

647-3266
POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE
COMPOSEZ OU ECRIVEZ A CARRIERES ET PROFESSIONS LE SOLEIL LTEE, C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50.
Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

CUISINIERS(ERES) A TEMPS PLEIN DEMANDES(ES)
Se présenter entre 9h00 et 11h00 a.m. au: 3000, Boul. Laurier Ste-Foy
Demander: M. Léo Martineau

ACHETEZ CET ESPACE POUR RECRUTER VOTRE PERSONNEL CARRIERES et PROFESSIONS

BARMAN (BARMAID) DEMANDÉ(E)
Entre 20 et 35 ans
Se présenter au: **640, Grande-Allée est**
entre 14h et 16h, le lundi 14 septembre

AGENT VENDEUR(EUSE)
— Avec Econoline ou l'équivalent.
— Route de nettoyage à sec.
— Territoire établi.
Demander: **M. Robert Croisetière 524-4686**
après 16h00

OUI, VOUS NOUS MANQUEZ AU PERMANENT
Vous aussi vous pouvez faire partie de l'équipe de la réussite et profiter de tous ces avantages:
● Réseau de boutiques d'exposition dans les centres commerciaux.
● Marketing avant-gardiste.
● Réseau privé de télévision apimur vidéo.
● Entraînement complet.
● Commissions et bonus supérieurs.
UNE CARRIÈRE EN IMMOBILIER AVEC LE PERMANENT OFFRE PLUS D'AVANTAGES QU'AVEC TOUT AUTRE COURTIER.
POUR RENSEIGNEMENTS: CHARLESBOURG GEORGES DE ROY, Directeur 627-4460

AVOCAT(E)
Etude légale bien établie du centre-ville de Montréal recherche un(e) avocat(e) ayant de 1 à 3 années d'expérience et désirant orienter sa profession vers le domaine des relations de travail en qualité de procureur patronal.
Le (la) candidat(e) devra posséder une très bonne connaissance des langues françaises et anglaises et faire preuve de dynamisme.
Les curriculum vitae qui seront traités de façon très confidentielle doivent parvenir au:
Dépt 4948, Le Soleil Ltée 390, St-Vallier est, Québec G1K 7J6
Les membres de notre étude ont été avisés de la présente offre d'emploi.

INFIRMIER(E) QUEBEC ET RIVE-SUD
Nous recherchons un(e) (1) infirmier(ère) auxiliaire possédant automobile et éventuellement apte à diriger une équipe.
Fonctions: Renseigner le public sur les dangers et les conséquences de l'obésité dans des kiosques d'information à cet effet.
Travail dans Québec et la banlieue. Quatre (4) journées d'information seront données aux candidats(es) retenus(es).
Temps plein ou partiel.
LABORATOIRE FREGA INC.
804, route Trans-Canada
Lauzon, Québec G6V 6N8
Pour entrevue téléphoner à: **833-7603**
N.B.: Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Université Laval

Concours No U.L. 17-81-82
TECHNICIEN DENTAIRE
École de médecine dentaire
\$ 17 449.80 à \$ 27 545.05
Sommaire de la fonction:
Sous direction, l'emploi consiste à effectuer différents travaux techniques reliés à la confection des prothèses dentaires. Le technicien s'adonnera principalement aux travaux de couronnes et ponts tels que coulée de modèles, montage, cirage de couronnes, investissement des cires, coulée de l'or, application de porcelaine sur squette métallique et plissage. Il sera appelé à discuter avec les professeurs et les étudiants de cas cliniques concernant les différentes méthodes de fabrication et occasionnellement à participer à l'enseignement sous forme de démonstration.
Qualifications requises:
DEC en technique dentaire
Expérience et aptitudes dans la fabrication de prothèses céramo-métalliques, d'incrustations en or et autres procédures de couronnes et ponts.
Inscription au concours:
Faire parvenir un curriculum vitae récent accompagné d'une lettre de candidature mentionnant le titre de la fonction postulée et le numéro du concours avant 17 heures le vendredi 25 septembre 1981, à l'adresse suivante:
Service du personnel Bureau 3445 Pavillon Bonenfant Université Laval Cité universitaire (Québec) G1K 7P4 Cité universitaire, Québec

RADIO ACADIE (CJVA)
demande un **TECHNICIEN (homme ou femme)**
Radio Acadie Ltée est à la recherche d'un technicien à plein temps
EXIGENCES:
Expérience en technique de télécommunications, plus particulièrement en radio.
Toute demande doit être soumise par écrit avant le 22 septembre 1981, à:
C.P. 970 Caraquet Nouveau-Brunswick EOB 1K0 à l'attention du gérant



justice

Meurtre de Yvette Roy: le mari se prétend victime d'un maître chanteur

par Marcel COLLARD

M. Paul-Emile Roy, 46 ans, de Cap-Santé a affirmé, hier après-midi, qu'il n'avait pas tué son ex-épouse Yvette Mercure-Roy, âgée de 42 ans, le 27 mars 1980 et qu'il n'avait engagé personne pour la faire exécuter.

Interrogé par l'un de ses procureurs, Me Robert La Haye, hier après-midi, l'accusé a témoigné durant un peu plus d'une heure devant les six hommes et les six femmes du jury, au procès instruit le 2 septembre, sous une accusation de meurtre avec préméditation.

Troisième et dernier témoin entendu en défense, M. Roy a affirmé que son fils l'avait informé du décès de son ex-épouse vers 11h le matin et que, peu après, son contremaître Roland Lafrance lui demanda s'il était au courant de la mort.

Surpris que Lafrance lui parle de la mort, alors qu'il venait tout juste d'apprendre lui-même la nouvelle, M. Roy lui demanda comment il était au courant. Lafrance amena M. Roy à l'écart pour lui confier "qu'on avait capoté son épouse et que ça coûterait \$4.000".

Se disant menacé et craignant pour sa vie, M. Roy s'en fut prendre de l'argent à la banque pour remettre à Lafrance. Ce dernier, a-t-il dit, le fai-

sait chanter et menaçait de dire à la police qu'il avait été partie au meurtre.

Interrogé par Me Jean Lortie, procureur du ministère public, le témoin a expliqué que durant les huit mois qui suivirent la mort de son ex-épouse, avant d'être arrêté, il n'avait jamais tenté de fournir un indice pour orienter l'enquête des policiers, de crainte qu'on s'en prenne à lui et à ses enfants.

Délibérations aujourd'hui

Le juge Gaston Desjardins, de la cour supérieure, a prévenu les jurés qu'il s'adresserait à eux après les plaidoiries des procureurs, aujourd'hui et qu'ils devront ensuite demeurer ensemble jusqu'à la conclusion d'un verdict.

Condamné à vie

Gaétan Tremblay a reconnu être l'auteur du meurtre de Ginette Goupil, 22 ans, de Beauport, assassinée le 5 mai dernier, sans préméditation et il sera admissible à une libération conditionnelle après 15 années de pénitencier.

Hier matin, Tremblay initialement accusé du meurtre avec préméditation, s'est présenté devant le juge Gaston Desjardins, en compa-

gnie de son procureur Me Gilles Garneau, afin de reconnaître sa culpabilité à une accusation réduite. Le juge Desjardins, de la cour supérieure, a prononcé la condamnation à vie, mais il a souscrit à la recommandation commune des deux procureurs relativement à l'admissibilité à une libération conditionnelle.

Le procureur du ministère public, Me Germain Martin, a exposé les antécédents judiciaires de l'accusé.

Selon les faits énoncés, Tremblay, dans un état d'ébriété avancé, a poussé la jeune femme contre l'encadrement de la porte, à son domicile de Sainte-Brigitte-de-Laval, au cours d'une querelle sur leurs relations. La

femme s'écroula et Tremblay, constatant sa mort, a voulu camoufler l'accident en meurtre sadique, mutilant le corps de la victime avant de déposer le cadavre au pied du terrain de golf de Courville. Une expertise a révélé que le sang de la victime avait une teneur d'alcool de .37.

Par la suite, Tremblay se rapporta

aux enquêteurs comme ayant été la dernière personne à voir la femme encore vivante. Ce n'est que plus tard, cependant, qu'il révélait les circonstances exactes du drame.

Mercredi matin, l'enquête préliminaire devait se tenir, mais l'accusé avait renoncé à ce droit pour être cité à son procès.

captez l'impression

EATON



Les tricots "Icelandic" sont naturalisés canadiens... et avec raison, car ils apportent avec eux leur douceur, leur chaleur et leur charme dont on n'a jamais trop dans nos hivers rigoureux. Leur secret tient dans leur pure laine à fibre longue que seule peut fournir une race vigoureuse de moutons élevés dans les régions arctiques d'Islande. N'ayant pas subi de croisements pendant des milliers d'années, ces moutons revêtent une toison épaisse qui leur permet d'affronter les hivers glacés. (Peut-être est-ce là notre point commun)... à la différence que cette laine remarquable, robuste et soyeuse,

est travaillée avec soin pour réaliser des vêtements tout ce qu'il y a de plus mode, et qui assurent chaleur sans lourdeur.

La sélection "Icelandic" réalisée par Hilda est vaste, mais quelle que soit votre préférence, vous êtes assurée d'un style mode durable et les couleurs subtiles s'agencent facilement à vos jupes et pantalons. Une gamme d'accessoires dont le choix peut varier d'un magasin à l'autre vient compléter l'ensemble. Voici deux exemples d'investissements mode dont vous vous félicitez. Tailles: petite, moyenne, grande.

Gauche: Veste jacquard à col transformable. Blanc cassé à jacquard brun. 220.00 ch.

Droite: Blouson rayé. Gris clair à rayures multiples. 195.00 ch.

Eaton, Place Ste-Foy et aux Galeries de la Capitale. Rayon 344.

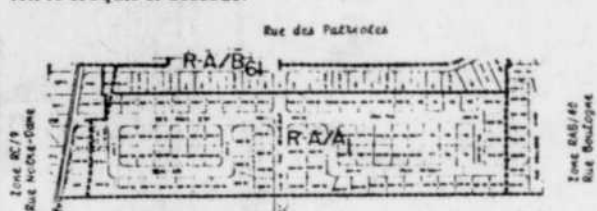
Achats en personne seulement.

Visitez notre nouveau Eaton aux Galeries de la Capitale

AVIS PUBLIC

EST DONNE, PAR LES PRESENTES, par le soussigné, greffier de la susdite Municipalité, aux locataires résidant dans la zone de résidence RAA/1:

QUE ce Conseil lors de la séance régulière du 8 septembre 1981 a adopté le règlement numéro V-664-81 modifiant le règlement V-460, construction et zonage, afin de changer la zone RAA/1 pour qu'elle devienne la zone RAB/70. LADITE zone RAA/1 est bornée au sud par la zone PB/12 (terrain de la Polyvalente), à l'ouest par la zone RC/9 (rue Notre-Dame), au nord par la zone RAB/61 (rue des Patriotes) et à l'est par la zone RAB/40 (rue Boulogne), le tout selon le croquis ci-dessous:



Zone PB/12
Terrain de la Polyvalente

QU'en date du 8 septembre 1981, le soussigné a déposé au bureau de la Ville l'annexe à la liste électorale en vigueur pour ladite zone RAA/1 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

QUE les demandes en inscription du nom d'un locataire ou en radiation doivent être faites par écrit et transmises au bureau de la Ville au plus tard le 16 septembre 1981, pendant les heures d'ouverture dudit bureau.

QUE la Cour Municipale, agissant à titre de bureau de révision, siégera le 18 septembre 1981, à 19:00 heures, pour entendre les demandes écrites déposées.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE

CE 9 SEPTEMBRE 1981

Me Gabriel Michaud, avocat
Greffier de la Ville

VILLE DE BEAUPORT

avis public

ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil de Ville de Beauport, suite à l'adoption d'un projet de règlement amendement le règlement d'urbanisme numéro 77-080, tel que modifié par le règlement 78-169 à la séance du 8 septembre 1981, tiendra une assemblée publique de consultation le 28 septembre à compter de dix-neuf heures (19h), à la salle de l'Hôtel de Ville de Beauport, en conformité des dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (chapitre 51 des Lois du Québec 1979).

Ce projet de règlement amende l'article 3.2 du règlement numéro 78-169 à l'égard de la zone 266.1.33 (parc industriel de la Communauté urbaine de Québec) de manière à ajouter:

- 1- aux usages déjà permis dans cette zone, les usages suivants:
"les grossistes, les centres de distribution et ateliers desservant les établissements de détail, les entrepôts de marchandises, les bâtiments industriels polyvalents, les postes de distribution de gaz naturel et d'électricité, les ateliers de buanderie et nettoyage à sec de type industriel, les entrepreneurs en électricité, plomberie et chauffage et les laboratoires de recherches et d'essais.
- 2- en plus de ce qui est déjà permis dans cette zone relativement à la finition des murs extérieurs, tout édifice peut être construit à l'aide d'un ou plusieurs des matériaux suivants: bronze, aluminium ou acier fini émail".

La zone 266.1.33 est délimitée comme suit et selon le plan ci-dessous:

au nord: par l'avenue Arduin et son prolongement futur vers l'ouest;

à l'est: par la limite ouest du lot 443;

au sud: par l'avenue Adanac et son prolongement futur vers l'est;

à l'ouest: par la rue des Rocheuses et la ligne arrière des lots à l'ouest de la rue Aléganis;



Au cours de cette assemblée, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement, sont entendus. Suite à cette assemblée de consultation, le conseil adoptera le règlement avec ou sans modification.

Le projet de règlement est disponible pour consultation, au bureau du greffier de la ville, 577, avenue Royale, Beauport.

Donné à Beauport, ce neuvième jour du mois de septembre mil neuf cent quatre-vingt-un.

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de J. SAUVAGEAU & FILS LTEE ayant sa principale place d'affaires à St-Marc-des-Carrières, Cte Portneuf, P.Q., en faveur de la Banque Nationale du Canada (aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada), en date du 14 décembre 1968, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de CAP-SANTE, CTE PORTNEUF, P.Q., le 24 décembre 1968 sous le numéro 183.320.

St-Casimir, le 8 septembre 1981.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

NOTICE

Notice is hereby given in accordance with art. 1571d of the Civil Code that a deed of transfer and assignment of all the debts, present or future, of J. SAUVAGEAU & FILS LTEE having its principal place of business at St-Marc-des-Carrières, Portneuf county, P.Q., in favour of Nationale Bank of Canada (to the rights of Bank Canadian National and the Provincial Bank of Canada) dated December 14, 1968, was registered in the office of the registration division of CAP-SANTE, PORTNEUF COUNTY, P.Q., on December 24, 1968 under number 183.320.

St-Casimir, September 8, 1981.

NATIONAL BANK OF CANADA

AVIS

"Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-C du Code Civil de la Province de Québec, que la SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE SACRE-COEUR dont la principale place d'affaires dans la province de Québec, est située dans le district judiciaire de Hauterive, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à LA CAISSE POPULAIRE DE SACRE-COEUR, ayant son siège social à Sacré-Coeur, dans le comté de Saguenay, à titre de garantie, par acte portant la date du vingt-neuvième (29) jour de juillet mil neuf cent quatre-vingt-un (1981) et déposé au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure du district de Hauterive en date du vingt-huitième (28) jour d'août mil neuf cent quatre-vingt-un (1981)."

Daté à Forestville.

Ce premier (1) Jour de septembre

Mil neuf cent quatre-vingt-un (1981).

Me Jean Boulanger, notaire

Procureur de la Caisse Populaire de Sacré-Coeur

JB/c1

NOTICE

"Pursuant to the provisions of Article 1571-C of the Civil Code of the Province of Québec, notice is hereby given that SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE SACRE-COEUR whose principal place of business in the Province of Québec, in the Judicial of Hauterive has assigned and transferred to LA CAISSE POPULAIRE DE SACRE-COEUR in the Province of Québec as general and continuing security, all debts and book accounts present or future. Such assignment and transfer was made on the twenty-ninth day of July 1981 and has been deposited in the office of the Prothonotary of the Judicial District of Hauterive on the twenty-eighth day of August 1981.

Dated at Forestville

This firsts (1) Day of September 1981.

Me Jean Boulanger, notary

Attorney of Caisse Populaire de Sacré-Coeur

JB/c1

Plus de 3,000 signatures

A Laval, pétition contre les pluies acides

par Raymond GAGNE



Le Soleil, Jean Vallières

Le sous-ministre André Caillé s'applique à répondre à toutes les questions que lui posent les étudiants.

Les étudiants de biologie et de chimie de l'université Laval ont remis, hier après-midi, au sous-ministre de l'Environnement, André Caillé, une pétition portant 3,200 signatures recueillies en deux jours sur le campus de Sainte-Foy, pour protester contre les pluies acides.

Au moment même où l'Ontario proteste énergiquement contre la volonté exprimée par le président des États-Unis, Ronald Reagan, d'adoucir les normes du Clean Air Act en matière de pollution atmosphérique et qu'Environnement-Canada annule la tenue d'un symposium international devant porter sur les précipitations acides parce que spécialistes et vulgarisateurs ne s'entendent pas sur la façon d'en conduire les travaux, les étudiants de biologie et de chimie de Laval s'amènent au centre Innovation de Sainte-Foy pour exprimer devant les responsables de l'environnement leur inquiétude face au problème des pluies acides.

La manifestation qui s'est déroulée dans l'ordre, n'en a pas été moins colorée et exubérante pour tout ça.

Pendant plusieurs minutes, les étudiants, portant des centaines de ballons, ont marché dans les allées

entourant la cafétéria du hall d'entrée, scandant des slogans tels: "On veut des nuages propres!", "Sauvons nos lacs!", "Halte aux pluies acides".

Au même moment, une vingtaine d'entre eux remettaient au sous-ministre André Caillé, dans ses bureaux du deuxième étage, la pétition réalisée sur le campus et à laquelle ont d'ailleurs participé professeurs et étudiants.

Cette manifestation à caractère environnemental s'inscrit dans le cadre de la Semaine de l'initiation à laquelle toutes les facultés s'emploient traditionnellement au début d'une nouvelle année universitaire.

Les motifs

Les étudiants de biologie et de chimie voulaient justement délaisser "le cadre classique et usé des initiations traditionnelles". Ils ont en conséquence prêté à "leur initiation" une dimension à caractère social.

Ils motivent leur action "nouveau genre" par l'importance du phénomène des pluies acides et le fait que ce problème ne les laisse pas indifférents.

Ils entretiennent à ce sujet deux griefs principaux. D'une part, croient-ils, Environnement-Québec ne peut

même pas se prononcer avec un minimum de certitude sur l'état du processus de dégradation des lacs et rivières du Québec. D'autre part, "il n'y a aucune politique cohérente à moyen ou long terme de la part du MEQ concernant la réduction des émissions polluantes responsables en partie des pluies acides au Québec".

Dans ce contexte, la manifestation et la pétition présentée au sous-ministre Caillé se veut une demande "insistante" en vue de l'apport d'une action concrète par Environnement-Québec et un appui favorable à "toutes mesures qui seront prises par le MEQ contre les pluies acides".

Il y a lieu de remarquer que le

sous-ministre André Caillé s'est plié de bonne grâce au desiderata des étudiants et qu'il s'est appliqué à répondre avec le sourire à toutes leurs questions.

Il n'a d'ailleurs pas hésité à acquiescer à la volonté des organisateurs de la manifestation et a quitté ses bureaux pour se rendre dans le hall d'entrée du centre Innovation afin d'adresser quelques mots à la majorité des étudiants qui y étaient rassemblés et attendaient joyeusement que la cérémonie officielle de la remise de la pétition soit terminée.

Chacun est ensuite retourné à ses affaires, le sous-ministre à ses bureaux et les étudiants à leur campus.

Les contrôleurs estiment avoir droit à une hausse salariale de 61 pour 100

OTTAWA (PC) — Appuyant leur prétention sur les résultats d'une étude effectuée à la requête du gouvernement par un organisme indépendant, les contrôleurs du trafic aérien estiment avoir droit à une

hausse salariale de 61 pour 100.

Selon M. Bill Robertson, président de la Canadian Air Traffic Control Association, une telle augmentation serait conforme à la conclusion de l'étude, selon laquelle la fonction de

contrôleur vaut environ 81.1 pour 100 de celle de pilote.

Si on tenait compte de cette évaluation pour établir les salaires, a expliqué M. Robertson, les con-

trôleurs toucheraient une hausse de 61 pour 100 d'ici la fin de l'an prochain, ce qui porterait leurs gains à \$60,000 par année au regard de \$77,000 pour les pilotes à l'emploi du gouvernement.



Un Restaurant résolument italien.

Le Troquet d'Artigny, voilà un restaurant résolument italien qui propose des portions généreuses à prix populaires. La qualité des pâtes et la saveur des escalopes ne sont surpassées que par notre souci de bien les servir dans un décor charmant. Une formule digne d'un LORENZO, quoi!

A chaque jour, le Patron choisit trois grands crus italiens à la Maison des Vins et les propose à la coupe, au quart de litre, au demi-litre et au litre.

Au Troquet d'Artigny, les groupes se sentent à l'aise et sur simple réservation téléphonique, nous vous réservons un espace bien particulier où vous saurez vous régaler à bon prix.

Le dimanche, c'est fête et ça commence par un brunch, vient ensuite le souper, pourquoi ne pas y amener la famille, l'iston adorera les demi-portions de pâtes.

Il y a toujours du stationnement aux édifices G et H (2000 emplacements, 1.00 \$) et vu que le restaurant demeure ouvert jusqu'aux p'tites heures, il n'y a pas meilleure table pour terminer la soirée.

Le Troquet d'Artigny, 690, Grande-Allée est, Québec, Tél.: 525-4608

Si vous venez au cours des prochains jours... peut-être que LORENZO va en ouvrir une pour vous.

EATON

Plus que 3 jours!
Pendant
la Vente
TransCanada,
tous les chemins
mènent chez Eaton

Où que vous habitez, il y a sûrement un magasin Eaton près de chez vous. Profitez donc de la Vente TransCanada pour passer y faire un tour et y dénicher, à prix spéciaux ou réduits, une multitude d'articles des plus pratiques pour vous, votre famille, votre foyer.

Ce grand événement n'arrive que deux fois l'an; ne le ratez surtout pas du lundi 14 au samedi 19 septembre.

VENTE TRANS CANADA EATON

Eaton Place Ste-Foy et Galeries de la Capitale